

Genre du véhicule Machine de travail lourde *) (véhicule spécial)	Marque de fabrication FIAT - ALLIS	Type 745 - C	Fiche d'homologation N° CH 5273 05
---	---------------------------------------	-----------------	---------------------------------------

Constructeur	FIAT-ALLIS UK LTD, Essendine, Stamford, Lincolnshire (GB)		
Identification	"745-C"	sur la plaquette du constructeur	
	"65 U"	préfixe au No du châssis	
Plaquette constructeur	à gauche, à l'avant, latéralement sur la cabine		
N° du châssis	à gauche, latéralement sur le longeron devant la roue arrière		
Identification du moteur	"11000 MK II" ou "685 T" à droite, à l'avant, latéralement sur le bloc, au-dessus du démarreur, plaquette rivée		
Importateur principal	ROBERT AEBI AG, Baumaschinen, 8023 Zürich		
Véhicule homologué	65U 03813		

<b>Châssis</b>		<b>Moteur</b>		685 T ou
Nombre d'essieux	2	Nombre de roues	4	11000 MK II
Direction	hydraulique, avec pompe de secours; articulée			
Transmission	automatique			
Nombre de vitesses	4	Entraînement	toutes roues	
Frein de service	air comprimé/hydraulique, 2 circuits, à disques, sur toutes les roues (à air comprimé-manomètre double)			
Frein auxiliaire	circuits AV + AR du frein de service			
Frein d'arrêt	mécanique, à expansion interne, sur l'arbre à cardan			
Ralentisseur	levier articulé			
Contrôle 2 circuits	lampe-témoin + vibreur/contrôle du niveau+lampe-témoin			
		Marque	FIAT-ALLIS	
		Construction	en ligne (turbo)	Type
		Carburant	D	Temps
		Refroidissement	eau	Position
		Alésage	112,71	Nombre cylindres
		Cylindrée	8454	Course
		Puissance en kW	149	CV-impôt
		CV	202 SAE-net	à t/min
		Bruit à proximité	94 dB/A	à t/min
		Silencieux	1= 880 x Ø 260 mm	2400 x
		Mesure des gaz	Bacharach	4,0
			BOSCH noirissement 2,3 à 2400 t/min	xx

<b>Carrosserie</b>	pelle			<b>Poids</b>	avant	arrière	total	
Nombre de portes	1	Indic. vitesse	---	Poids à vide	10350	9180	19530	
Ceintures sécurité	---	Rétroviseurs	XXXXXX / gauche / droite	Charge utile	---	---	---	---
Cale	1/320x300x230mm	Attelage	AR=broche	Poids total	---	---	19530	
Antivol	---			Garantie fabr.	---	---	22900	
Nombre de places	t 1	av	centre	Dimens. pneus	23,5 - 25 X	23,5 - 25 X		(Variantes +)
			ar	Ply/bars	A / 3,0	A / 3,0		voir
Dimensions	intérieur	extérieur		Charge	15700	15700		remarques)
Longueur	---	8050	Empattements	pour V max	30	30		
Largeur	---	3000	Essieu double					
Hauteur	---	3600	Voie	Garantie poids remorquable avec frein	---	---		
Porte à faux	lat.	---	Voies	Garantie poids remorquable sans frein	---	---		
	av	2750		Garantie poids de l'ensemble	---	---		
	ar	2000	Braquage Ø	Poids remorquable testé	---	---		
Distance vol.int - vers l'avant du véhicule -			g	Poids remorquable testé	---	---		
			d	Vitesse maximale selon le constructeur	---	---	28	km/h
				Vitesse maximale testée	---	---	29	km/h

Équipement		
Feux de route	NIOX CH 1 2161 01	
Feux de croisement	NIOX CH 1 2161 01 §	
Feux de position	NIOX CH 1 2161 01 §	
Feux rouges	R-S1 (E)	
Feux stop	R-S1 (E)	
Climoteurs	av AV= 4 (E)	ar 2a (E)
Catadioptres	av	ar 2+2= I (E)
Feux de gabarit	av A (E)	ar
Feux complémentaires	2/ lampes de travail arrières avec lampe-témoin	
Eclairage plaque	1/ à gauche combiné	
Essuie-glace	1/ balai	
Avertisseurs	HELLA el 20005	
	ou d'autres modèles homologués	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Machine de travail lourde (véhicule spécial)		
Marque et type	FIAT-ALLIS	7 4 5 - C	
Homologation N°	CH	5273 05	
Carrosserie	pelle		
Places	total 1	avant	
Poids à vide	19530	Carburant	D
Charge utile	---	CV-impôt	43,06
Poids total	---	Cylindrée	8454

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- \* ) Véhicule spécial : distance volant - vers l'avant du véhicule = 4540 mm, largeur = 3000 mm, poids total.
- x) Mesures du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = 21,8 km/h, A2, IA 26,11 = 88 dB/A;  
à proximité = mesuré à 50 cm sur la gauche de la roue arrière.
- xx) Insonorisation : tôles d'absorption complémentaires sur les côtés et à l'arrière.
- + ) Variante de pneus : 26.5 - 25 X 19200 (3,0) V-max. 30 km/h.
- §) Équipement : la hauteur des feux de position et de croisement est admise pour raisons techniques.

A noter dans le permis de circulation:

- 100 - le conducteur doit être porteur de l'annexe au permis de circulation;
- 104 - des miroirs rétroviseurs permettant d'observer sur les côtés sont obligatoires;
- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 137 - signalisation noir/jaune: la protection des dents de la pelle et les bavettes à l'arrière;
- 138 - protection : sur les dents de la pelle;
- 141 - doit être assuré : le levier de commande de la pelle;
- les feux prescrits doivent être montés;
- les bavettes doivent être montées;
- V-max. inférieure à 40 km/h, permis de conduire de la catégorie "F".

W

• Lieu et date de l'homologation Regensdorf, 15.08.79.

Service fédéral d'homologation